



***Position de la liste Clamart à Gauche sur le plan Clamart en Mouvement proposé par l'association Les Dérappeurs de Clamart***

**Dans le cadre des élections municipales, Les Dérappeurs de Clamart ont saisi la liste Clamart à gauche, le 12 janvier 2026, pour présenter leur plan "Clamart en mouvement, Mobilités Actives et Voirie Apaisée". Voici, en intégralité, notre réponse, envoyée aux Dérappeurs le 8 février.**



Bonjour,

Votre envoi du 12 janvier dernier a retenu toute notre attention.

Notre réponse va s'appuyer sur notre programme qui a été rendu public le 1<sup>er</sup> décembre 2025 et qui est accessible sur le site <https://www.clamartagauche.fr/Programme>

Notre programme contient plusieurs mesures qui font écho à votre plan. En particulier l'ensemble de la mesure 23 est consacrée au vélo. Mais nous proposons aussi d'autres actions qui joueront sur ce que nous voulons faire à Clamart et la manière dont cela impactera l'utilisation du vélo.

Vous le savez, le cœur de notre projet est dans l'articulation du social et de l'écologie. Nous avons la conviction que la bifurcation écologique que nous appelons de nos vœux, et sans

laquelle notre espèce court à sa perte, ne sera possible que si elle embarque l'intégralité de la population, quels que soient ses moyens. C'est dans ce schéma global que s'insère notre vision de la place du vélo dans Clamart.

Nous souhaitons accélérer une transition modale donnant plus de place au vélo. Cela passe d'abord, comme c'est bien exprimé dans votre plan, par un accroissement de la sécurité des usagers. Vous comprendrez que nous ne pouvons à ce stade nous prononcer sur chacune de vos propositions détaillées, rue par rue et carrefour par carrefour, il nous faudrait d'abord prendre l'avis des services techniques qui auront à contribuer à ces aménagements. Mais nous adhérons aux principes que vous proposez et à la création d'un maillage d'axes aménagés, avec sécurisation des principaux carrefours.

Dans la réalisation de ces aménagements nous tiendrons compte de leur compatibilité avec deux autres mesures que nous voulons mettre en œuvre. La première (mesure 24) consiste dans un plan global, sur la mandature, de rénovation des trottoirs dont nombre sont dans un état calamiteux et gênant pour certains usagers (parents avec poussette, personnes âgées par ex). La deuxième (mesure 22) est notre projet de mettre en place une concertation avec Île de France mobilités pour améliorer les connexions par bus entre le haut et le bas de Clamart : quel que soit l'avenir du projet de prolongation du tramway T10 jusqu'à la gare de Clamart, l'aboutissement de ce projet n'est affiché que pour 2032 et il ne nous paraît pas possible d'attendre six ans pour que la connexion des deux trams offre une circulation correcte à l'intérieur de notre ville.

Vous voyez donc que nous avons l'ambition de développer plusieurs axes concernant les mobilités, toutes allant dans le sens de la bifurcation vers moins de voitures individuelles, et le plan vélo sera réfléchi dans ce cadre.

Un deuxième point de nos mesures pour le vélo concerne la question du stationnement. Vous évoquez dans votre plan la question du stationnement « de jour » et de courte durée à proximité des commerces ou des bâtiments publics. Nous souscrivons totalement à votre projet sur ce point. Mais pour que l'adoption du vélo soit facilitée auprès des classes moyennes et populaires, il faut aussi se poser la question du stationnement « de nuit » ou de longue durée. Votre proposition d'aide financière pour l'installation de locaux dans les copropriétés est une réponse, mais nous pensons qu'elle doit être complétée par des installations de rue, la place manquant souvent dans des copropriétés qui ont été concues à une époque où le vélo était marginal. Toujours sur cet aspect financier nous proposons de créer des lieux de partage d'outils pour l'entretien, et des subventions pour toutes les catégories de personnes à faibles ressources. Ce point est en articulation avec notre proposition de création d'un guichet unique de l'environnement (mesure 17) lieu de

partage et de lien avec les associations. Nous proposons également d'organiser deux bourses aux vélos par an, dans des quartiers différents, avec la présence d'ateliers de réparation associatifs sur ces temps d'échange. Pour finir sur les aspects financiers, nous prévoyons, pour toutes les catégories de personnes à faibles ressources une aide annuelle pour aider à l'entretien, et une prime vélo pour l'achat se cumulant avec la subvention de la région Île de France.

Vous nous aviez signalé le faible nombre de station Vélib sur le territoire de Clamart, alors qu'il semble qu'il ne soit pas compliqué d'en obtenir d'autres, nous avons incorporé cette proposition dans notre programme.

Vous proposez d'installer un comité vélo mensuel pour suivre les projets et faire remonter les retours. Nous souhaitons accroître largement la place des associations aux côtés de la mairie et des services municipaux via ce genre de structure d'échanges, sans que nous souhaitions à ce stade nous engager sur une fréquence qui pourrait s'avérer non tenable, en particulier pour le personnel de mairie. D'une manière plus générale, nous avons incorporé dans notre programme une mesure (mesure 44) qui nous tient particulièrement à cœur : la possibilité pour les citoyens de se rassembler pour demander l'organisation d'un référendum d'initiative citoyenne sur un sujet de leur choix, dont le conseil municipal s'engage à respecter le résultat. Un plan de circulation à l'intérieur de la ville pourrait être un sujet dont s'emparerait la population.

Pour finir vous proposez d'associer la police municipale à l'éducation des cyclistes vis-à-vis des pratiques à risques. Cette proposition va complètement dans le sens des nouvelles fonctions que nous voulons donner à la police municipale, qui pour l'instant est trop souvent une police nationale *bis*. Nous souhaitons en faire une police de proximité, sans armement létal, et proche de la population. Ce type de mission est tout à fait dans cet esprit, en laissant la dimension répressive quand elle est nécessaire à la police nationale, donc nous défendrons par ailleurs les effectifs et les moyens.

Clamart, le 08 février 2026

